

## **Fondation Madeli-aide**

### **Recrutement d'administrateurs et de collaborateurs**

Un bon conseil d'administration réunit des personnes aux profils, aux expertises et aux réseaux différents, et tient compte des objectifs stratégiques de l'organisation.

L'ensemble des membres du conseil d'administration sont concernés par la gouvernance et le recrutement des meilleurs profils possibles pour contribuer au développement de la Fondation. Les principes suivants guident la recherche de nouveaux administrateurs et le processus de nomination.

1. La Fondation repose sur la contribution bénévole de collaborateurs et d'administrateurs.
2. Le CA de la Fondation identifie certains critères et profils pour rechercher et sélectionner de prochains collaborateurs de Comités et de membres du Conseil d'administration avec l'objectif d'apporter des compétences et des contributions complémentaires à la composition actuelle des comités et du CA. Bien que ce ne soit pas exhaustif, voici certains exemples :
  - Compétences, connaissances, idées et intérêt en matière:
    - d'activités philanthropiques,
    - d'organisation et de développement d'autres activités bénéfiques,
    - de réussite et de persévérance scolaire,
    - de programmes de bourses d'études,
    - de finance, de communications, de marketing et de gouvernance.
  - Accès à des budgets de dons et commandites et/ou des donateurs pour le bénéfice de FMA.
  - et d'autres compétences qui peuvent bénéficier au fonctionnement de la FMA
3. Il est souhaité, autant que possible, que les personnes intéressées à collaborer à la mission de la Fondation s'engagent dans un premier temps dans les activités d'un comité. Lorsqu'un siège devient vacant, ou qu'il est déterminé par le CA qu'un candidat rencontre un ou des critères /profils requis au conseil, la candidature des collaborateurs actifs dans un comité sera en premier lieu considérée, pour un poste d'administrateur.
4. Une candidature doit être proposée par le comité de gouvernance qui verra à la soumettre lors d'une réunion régulière du CA.
5. La candidature devra être présentée par écrit et contenir :
  - Un CV
  - Une lettre de motivation qui expose la contribution que la personne souhaite apporter au Comité de la Fondation ou au Conseil d'administration compte tenu des défis qui se présentent ainsi que sa disponibilité.
6. La candidature approuvée par un vote majoritaire du CA fera en sorte que la personne sera invitée au CA jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle et lors de celle-ci, les nouveaux administrateurs sont proposés et nommés.